

**Arrêté de nomination des membres de la commission d'admission des candidats à l'accès en première année de master de DROIT PUBLIC pour l'année universitaire 2025-2026**

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-5 et suivants, D. 612-33 et suivants;  
Vu le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération n° 2024-001 du 9 janvier 2024 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur, portant élection de Monsieur Jeanick BRISWALTER en qualité de Président de l'Etablissement,

Vu la délibération n° 2024-103 du 17 décembre 2024 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur, fixant la capacité d'accueil et les modalités de sélection des candidatures pour l'accès à la première année de master,

**Le Président d'Université Côte d'Azur,  
Sur proposition du responsable de la formation précitée, arrête :**

**Article 1 : Rôle**

La présente commission a vocation à se prononcer sur l'admission des candidats en première année de master précité.

**Article 2 : Membres**

La commission est composée de :

Mme Florence CROUZATIER-DURAND en qualité de responsable de la mention de master ;  
Et de :

M. Renaud BOURGET  
M. Xavier LATOUR  
Mme Florence NICOUD  
Mme Pauline TURK

en qualité de responsables de chacun des parcours de la mention ;  
et de :

Mme Aude ALLARD  
M. Philippe CHRESTIA  
Mme Marie-Odile DIEMER  
M. Marc Antoine GRANGER  
M. Marc GUERRINI  
Mme Anne RAINAUD

en qualité de membres de l'équipe pédagogique en charge de la première année de master.

**Article 3 : Validité**

La présente commission est désignée pour l'année universitaire 2025-2026.



Fait à Nice, le 28/02/2025

Le Président d'Université Côte d'Azur,

Par délégation,  
La Directrice de l'EUR LexSociété,  
Pr. Eva Mouial-Bassilana

